

Procès-verbal du Conseil général de Vugelles-La Mothe
du 6 mai 2024

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption des procès-verbaux des séances des 15.06.2023 et 30.11.2023
3. Admissions / Démissions
4. Election du secrétaire du Conseil général
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 01/2024 - Auberge de la Croix Fédérale
7. Préavis n° 02/2024 - Rénovation complète appartement rez Est dans le bâtiment communal
8. Divers et propositions individuelles

En préambule, Baptiste Wagnières précise que Marie Christine Robba, Philippe Mottaz et lui-même ont rencontré ce jour le préfet pour effectuer une mise au point de diverses problématiques en lien avec la Municipalité et le Conseil général.

Appel :

19 membres sont présents, 6 excusés ou absents.

Adoption des procès-verbaux des séances des 15.06.2023 et 30.11.2023 :

Le procès-verbal de la séance du **15.06.2023** a été rectifié dans le sens demandé à la suite d'une rencontre entre le secrétaire du Conseil et Philippe Mottaz. Par contre, il n'a pas été republié à temps sur le site de la Commune et l'ensemble des membres n'a pas pu y accéder avant cette séance.

Ce procès-verbal sera donc remis au vote lors du prochain Conseil.

Le procès-verbal de la séance du **30.11.2023** doit faire l'objet des modifications suivantes :

- page 1 : Monsieur Otto Balimann, **ancien municipal et syndic**,
- page 1 : Baptiste Wagnières demande de **respecter** une minute de silence
- page 2 : Marie-Christine Robba indique que Vugelles-**La Mothe** compte 154 habitants

Ce procès-verbal est mis au vote :

16 oui, 0 non, 3 abstentions.

Il est **accepté**.

Admissions / Démissions :

Aucune nouvelle admission.

Nathan Wagnières a récemment déménagé à Orges et démissionne donc avec effet immédiat.

A la suite de ce départ, le nombre de membres du Conseil est réduit à 24.

Election du secrétaire du Conseil général :

Originaire de Vugelles-La Mothe, domicilié à Method, Laurent Moschini, divorcé, né le 21 juin 1965, courtier en assurances, est proposé pour prendre la succession de Dimitri Délitroz, secrétaire sortant.

Vote : 19 oui, 0 non, 0 abstentions.

Il est élu à l'unanimité par applaudissements.

Communications de la Municipalité :

En introduction, Marie Christine Robba souhaite la bienvenue à Laurent Moschini.

Elle précise qu'il n'y aura pas de grands débats lors de cette séance du Conseil de la part de la Municipalité en regard des divers rapports financiers attendus, ceci au vu de l'importance de la matière déjà à l'ordre du jour.

Ces éléments seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra au mois de juin.

Elle remercie la Commission «Auberge» pour le temps investi et la qualité de son travail.

Elle excuse l'absence, pour raisons professionnelles, de Roland Mathieu.

Elle demande également à l'assemblée d'excuser la convocation tardive de cette séance, mais, il s'avère extrêmement complexe de coordonner l'agenda de toutes les personnes concernées. Le but est de faire avancer au plus vite les projets en cours.

Elle fait par la même occasion son méa culpa pour tous les désagréments occasionnés par la convocation dans l'urgence de cette séance.

Pierre Beuret précise que l'eau du réseau communal est toujours d'excellente qualité.

Il n'y a pas d'autre communication de la part de la Municipalité.

Philippe Mottaz, tout en s'adressant à la Municipalité, précise que la Jeunesse d'Orges organise, le week-end prochain diverses festivités, dont un tournoi de volleyball, et il souhaiterait savoir, pour le compte de ses filles, où se trouve le filet ?

Lionel Cuhe répond que la place de jeux a récemment fait l'objet de plusieurs dépravations, le filet en question ayant été arraché, il se trouve actuellement en réparation. Il ne sera donc pas disponible pour cette occasion.

Philippe Mottaz tient aussi à relever la problématique rencontrée au niveau de la communication de la Municipalité. Elle s'avère imparfaite, mauvaise, critiquable, voire blâmable, selon les circonstances. Il prend pour exemple la décision dans le cadre du préavis n° 07-2023 concernant le remplacement de la tyrolienne de la place de jeux : celle existante devait être retirée pour faire place à une nouvelle construction. Or, jusqu'à preuve du contraire, en cas de refus, tout cela ne devait pas déboucher sur une disparition de la tyrolienne. Il souhaite donc savoir où est passé cette installation ?

Lionel Cuche répond que, lors de la dernière séance du Conseil, il a présenté un projet de nouvelle tyrolienne qui a été refusé.

Baptiste Wagnières précise que l'ancienne tyrolienne a été mise hors service, car considérée comme étant dangereuse et insalubre.

Lionel Cuche ajoute que l'assise a été retirée et les pieds démontés au vu de leur état.

Philippe Mottaz souhaite encore savoir si le bois a pu être récupéré pour refaire l'enceinte de la place de pétanque.

Lionel Cuche rétorque que, au vu de l'état général de pourriture, tout a dû être éliminé.

Philippe Mottaz se montre attristé par le fait que, lors de son installation, ce jeu avait été annoncé, aux autorités communales de l'époque, garanti 20 ans par les professionnels l'ayant installé.

Selon lui, tout cela bafoue la mémoire des donateurs ayant, à l'époque, injecté CHF 10'000.-- dans cette installation.

Il conclut son intervention par le fait qu'il laisse les membres de la Municipalité avec leur conscience et, ce faisant le porte-parole d'une tierce personne, ajoute qu'il s'agit d'une insulte à la mémoire de Madame et Monsieur Châny.

Préavis n° 01/2024 - Auberge de la Croix Fédérale :

Baptiste Wagnières relève que la présentation du dossier effectuée par Marcel Beuret en avant-séance était exhaustive. Toutefois, il invite toutes les personnes ayant encore des questions à s'adresser à la Commission «Auberge».

Au préalable, il demande à la Commission de gestion de donner connaissance de son rapport aux membres présents.

Léa Beuret, présidente et rapportrice, s'exécute en donnant lecture de ce document (cf annexe n° 1) et conclue son intervention en invitant le Conseil à autoriser la Commission «Auberge» à poursuivre l'étude du projet de rachat du bâtiment de l'Auberge de la Croix-Fédérale.

Jean-Marc Cerantola estime que la Commission de gestion n'a pas à demander une autorisation au Conseil dans un tel cas de figure : à ce stade, une information est donnée et cela doit s'arrêter là.

Baptiste Wagnières relève qu'un préavis a été déposé pour valider le travail effectué par la Commission «Auberge» et l'autoriser à poursuivre l'étude du projet. Il est donc nécessaire que le Conseil se prononce en votant.

Rodolphe Brand remercie la Commission «Auberge» pour le travail accompli et les informations communiquées. A son avis, la 2^{ème} option proposée par Armasuisse est une bonne variante. Il faut tout mettre en œuvre pour effectuer le rachat par la Commune du bâtiment concerné. Il y aurait lieu de bien définir les objectifs devant être atteints et les transmettre aux architectes appelés à devoir établir un projet adéquat. Cela permettra ainsi de réaliser un projet économiquement viable, tant pour la Commune que pour le futur tenancier du restaurant. L'idée est de ne pas se perdre dans des projets qui ne «tiendraient pas la route» pour les parties concernées et de vilipender des capitaux dans des études irréalistes. Il est donc impératif d'établir en la circonstance un cahier des charges précis.

Marcel Beuret précise que cela a été tenu compte dans le cadre des travaux de la Commission «Auberge» et le fait de soumettre le dossier à 2 bureaux d'architectes différents donne la possibilité d'avoir plus d'options à disposition. La lettre récemment adressée à Armasuisse par la Commission précise le cadre et le budget prévisionnel établi. Le but est de trouver un «juste milieu» tout en tenant compte des finances communales actuelles.

Rodolphe Brand ajoute qu'il doit s'agir d'un projet raisonnable sans aucune extravagance.

Jean-Marc Cerantola propose que le Conseil alloue à la Commission «Auberge» un budget d'étude.

Marcel Beuret répond que l'idée est de disposer de 2 esquisses de projet de manière à savoir, dans un premier temps, où l'on va, ce qui ne nécessitera pas à ce stade un investissement financier conséquent.

Philippe Mottaz estime qu'il serait plus judicieux de chercher au préalable un partenaire bancaire susceptible d'apporter son appui au projet ainsi qu'un restaurateur. Il se montre dubitatif quant au maintien d'un établissement public dans le village, ceci en regard du changement général des habitudes de consommation de la population.

Marcel Beuret estime pour sa part que, pour avancer concrètement, il est nécessaire de disposer d'un dossier complet avant d'approcher un institut bancaire pour lui présenter une demande de financement. Quant au maintien d'un restaurant dans un village, il fait référence à des exemples régionaux («Taquet» à Rances, par exemple) qui témoignent de leur raison d'exister. L'idée est de trouver par la suite, avec l'aide de professionnels de la branche («Gastroconsult»), la «bonne» personne qui sera en mesure d'offrir le concept susceptible de faire se déplacer les gens.

Baptiste Wagnières précise que la décision de ce soir porte uniquement sur le fait que, au vu des démarches entreprises jusqu'à ce jour par la Commission «Auberge», l'on doit poursuivre ou pas l'étude de ce dossier en regard des éléments mis à disposition du Conseil.

Philippe Mottaz souhaite rajouter que, en rachetant le bien-fonds concerné, la Commune, en déplaçant l'administration communale en son sein, dénature le bâtiment communal dans lequel il va, selon lui, s'avérer inconcevable de réaliser un studio en lieu et place des locaux actuels, ceci pour des questions de superficie et de salubrité. En cas de réalisation d'un 3^{ème} logement, un problème de sonorité se poserait aussi, selon lui, entre les logements du bas et ceux du haut. Il relève aussi que le rendement de cet immeuble, selon les sources dont il dispose, ne serait pas au niveau des attentes actuelles en la matière qui se situent à hauteur de 7 %. Pour un objet estimé CHF 1'000'000.--, le rendement locatif total devrait s'élever à CHF 70'000.-- et non à CHF 55'000.-- comme annoncé.

Il conclut en précisant que la migration de l'administration communale est un non-retour qui va enlever la substance de la vocation du bâtiment concerné et qu'il serait encore judicieux de penser à la mise en place d'un filtre à particules, le chauffage étant assuré par des pelets dont la combustion dégage du CO2.

David Brand intervient pour préciser que le projet en question permettrait de redonner de la vie au village. Il a toute sa raison d'être, il «tient la route», et, selon lui, son étude devrait être poursuivie dans le sens proposé.

Hugo Derungs précise que la réalisation d'un logement supplémentaire dans le bâtiment communal est tout-à-fait concevable en étant, au préalable, extrêmement attentif à la problématique d'insonorisation des lieux. Il est bien placé pour le savoir, il a vécu un certain nombre d'années sous la salle du Conseil avec tous les désagréments que le bruit peut occasionner selon les circonstances.

Baptiste Wagnières précise que l'accès à l'étage, au regard des normes actuelles, pour des personnes handicapées, dans le cadre de l'Auberge, pourrait générer des coûts conséquents.

Marcel Beuret répond qu'une solution à moindre coûts pourrait être trouvée via une rampe extérieure.

Philippe Mottaz ajoute que, en se portant acquéreur du bâtiment dans lequel se trouve l'Auberge, la Commune, en regard de son endettement actuel, «joue au Casino». Ce serait pareil si elle achetait le Grand Hôtel des Rasses, la vue en moins.

Baptiste Wagnières lui fait remarquer son manque de cohérence, en regard des propos tenus lors des derniers Conseils, où il relevait la frilosité de la Commune à investir dans ses infrastructures par rapport à d'autres communes de la région.

Baptiste Wagnières, avec l'appui de Marie Christine Robba, résume le fait que le Conseil doit se déterminer uniquement à ce stade sur la seule question de poursuivre ou non l'étude du projet de rachat. Tout le reste sera revu et présenté au Conseil, de manière adéquate, dans une phase ultérieure.

Jean-Marc Cerantola souhaite qu'une demande de crédit d'étude soit présentée lors du prochain Conseil.

Le préavis est finalement mis au vote :

16 oui, 1 non, 2 abstentions.

Il est **accepté**.

Préavis n° 02/2024 - Rénovation complète appartement au rez Est dans le bâtiment communal :

Léa Beuret, présidente et rapportrice, donne lecture du rapport (cf annexe n° 2) de la Commission de gestion sur le préavis en question et conclut son intervention en invitant le Conseil à approuver cette demande, à savoir autoriser la Municipalité à :

Article 1 : réaliser les travaux de rénovation d'un logement de 1 pièce ½ au rez du bâtiment communal pour un montant total de CHF 63'800.--,

Article 2 : financer le montant de CHF 63'800.-- par les fonds disponibles en trésorerie.

Stéphane Wegmüller précise que le dégât d'eau mentionné dans le cadre de ce préavis a fait l'objet d'un accord de principe pour une participation financière, de l'ordre de CHF 8'000.-- à CHF 10'000.--, de l'assurance lors de la remise en état des locaux concernés.

Alain Seletto demande si cette participation financière de l'assurance sera portée en déduction de l'enveloppe globale de CHF 63'800.--.

Stéphane Wegmüller confirme que ce sera bien le cas.

Philippe Mottaz estime que la future location mensuelle envisagée de CHF 800.-- sera trop basse par rapport aux charges engendrées. Selon ses calculs, elle devrait au minimum s'élever mensuellement à CHF 865.-- plus charges. Il ajoute que, en regard des prix pratiqués actuellement sur le marché, un loyer de ce niveau ne correspond pas à la réalité économique du moment.

Adrien Bresolin relève que le futur loyer retenu a volontairement été calculé de manière «pessimiste» pour démontrer que le projet est réalisable même dans un tel cas de figure.

Philippe Mottaz demande à quoi concrètement va servir les coûts du poste «maçonnerie», budgetés à CHF 10'500.--. Selon lui, pour ce prix, il répare la fontaine du collège.

Stéphane Wegmüller précise que, dans le cadre de ce montant, il est également prévu la réfection des canalisations qui passent sous la salle de bains et qui desservent les étages supérieurs. Dans le futur, lorsque d'autres travaux seront effectués dans ce bâtiment, les pieds de colonne d'évacuation seront déjà remis en état.

Philippe Mottaz souhaite encore savoir si, à l'avenir, au vu des travaux prévus, le chauffage sera au sol.

Stéphane Wegmüller répond que le chauffage continuera d'être assuré par des radiateurs et souligne qu'une chambre de contrôle/de nettoyage enterrée sera réalisée, à l'extérieur du bâtiment, dans le cadre des travaux de maçonnerie prévus.

Marcel Beuret relève que, effectivement, le montant du loyer futur se doit d'être dans le marché actuel, mais, s'agissant d'un bâtiment communal, il est d'usage que les prix pratiqués ne se trouvent pas au maximum du rendement possible. Selon lui, un rendement de 7 %, comme évoqué précédemment par Philippe Mottaz, s'avère irréaliste à Vugelles-La Mothe. Il y a donc lieu de relativiser les attentes en la matière.

Wilma Ciacomarra se montre surprise par les frais de buanderie : elle les trouve excessivement faibles. Selon elle, est-ce que un montant de CHF 10.-- par mois, pour une utilisation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, couvre les charges en eau et en électricité ?

Baptiste Wagnières relève que l'ensemble des locataires de l'immeuble se trouvant à Orges, où habite dorénavant son fils, doivent s'acquitter d'un montant de CHF 2.-- de l'heure pour l'utilisation de la buanderie. A son avis, avec CHF 10.-- par mois, il n'y a pas beaucoup de monde qui effectue seulement 5 machines mensuellement.

Wilma Ciacomarra ajoute que, avec CHF 10.-- par mois, tu peux effectuer des machines chaque jour. Elle se demande donc si cette somme sera suffisante pour couvrir les coûts engendrés dans le cadre de l'utilisation de la machine à laver le linge et de celle à sécher. Elle précise que, de son côté, elle a sa propre machine et un compteur d'eau personnel.

Laurence Cherpillod se montre surprise par le montant du poste «peinture», qui à hauteur de CHF 8'800.--, est presque l'équivalent des postes «carrelage» et «sanitaire». Au vu de la taille du logement, cela lui semble excessif.

Stéphane Wegmüller relève que, à ce stade, tous les devis demandés pour le poste en question ne sont pas tous encore rentrés. Au vu des derniers éléments dont il dispose, on serait en ce moment orienté à la baisse au niveau de ce poste. Selon lui, il y a tout de même lieu de relever l'importance des travaux à effectuer dans le cadre du logement concerné.

Le préavis est finalement mis au vote en ce qui concerne les articles 1 et 2 :

18 oui, 0 non, 1 abstention pour les 2 articles.

Il est **accepté**.

Divers et propositions individuelles :

Thérèse Brand relève que le regard situé à la sortie du village, en bordure de la route qui mène à la place de tir, direction La Mothe, est bouché.

José De La Cruz s'interroge sur la présence de longue durée, à l'entrée du village lorsque l'on arrive depuis Orges, d'un tas de terre qui obstrue l'accès à une plaque d'égout.

Marie Christine Robba répond que cette problématique relève de la compétence du DGMR et invite à s'adresser directement auprès du propriétaire du domaine concerné par savoir si, de son côté, il a des informations à ce sujet.

Philippe Mottaz demande que le nécessaire soit fait, en regard de l'investissement effectué, dans le cadre de la couverture de la table de la place de jeux qui ne donne actuellement toujours pas satisfaction. Une solution se doit donc d'être trouvée.

Baptiste Wagnières invite toutes les personnes présentes à observer, lorsque cela est possible, ce qu'il se passe à la place de jeux. Cela pourrait éventuellement permettre, selon les circonstances, d'envisager de «mettre la main» sur le ou les vandales qui y sévissent et donc d'aider à se faire rembourser les dégâts occasionnés.

David Brand relève que, selon Michel Bonnefoy, un caillou se serait détaché, à la suite d'un abatage d'arbres, du petit pont qui se trouve à La Mothe, en grimpant le chemin des Râpes.

Lionel Cuche répond que la pierre en question a été remise en place lors d'une récente intervention de l'entreprise forestière concernée.

Baptiste Wagnières informe que la prochaine séance du Conseil est agendée au **lundi 24 juin 2024, à 19h30, à la salle du Conseil**.

Philippe Mottaz s'adresse à Marie Christine Robba pour connaître les dicastères gérés actuellement par le municipal absent ce soir, Roland Mathieu.

Marie Christine Robba répond qu'ils sont mentionnés sur le site de la Commune.

Philippe Mottaz relève que, selon l'entretien de ce jour avec le préfet, Roland Mathieu ne serait plus en charge du dicastère des bâtiments.

Marie Christine Robba précise que Roland Mathieu est toujours responsable de ce dicastère étant donné qu'il est encore présent au sein de la Municipalité. Pour l'heure, il y a eu un remaniement temporaire des dicastères, mais, cela n'a aucun caractère officiel. Elle réitère le fait que ce qui est officiel figure sur le site internet de la Commune.

Baptiste Wagnières ajoute que la prochaine séance du Conseil aura bien lieu un lundi, jour de la semaine qui convient à l'ensemble de la Municipalité et aux membres du Bureau du Conseil.

Pour conclure, Baptiste Wagnières invite les personnes présentes qui souhaitent recevoir à l'avenir par courriel toutes les communications concernant le Conseil à transmettre au secrétaire leur adresse mail au terme de ces débats.

La séance est levée à 21H49.

Le Président

Le Secrétaire